Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1675

Artikel: Recherche : les laboratoires de la fraude
Autor: Escher, Gérard
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1008882

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les laboratoires de la fraude

Par-dessus tout, la science cherche l'explication vraie ; dans cette quête on accepte qu'elle apparaisse tour à tour comme amorale, inhumaine ou politiquement incorrecte. La fraude scientifique n'est donc pas un dérapage, mais un péché capital qui met en cause l'existence même de la recherche.

Les cas de fraude scientifique semblent en augmentation. D'un côté, l'incitation à la performance s'est accrue ; de l'autre, la compétition entre équipes de recherche facilite la découverte des fraudes, dès lors qu'un groupe ne parvient pas à reproduire une découverte révolutionnaire revendiquée par le concurrent.

Dans le cas du professeur Hwang Woo-suk, pionnier du clonage thérapeutique*, héros national, la «fabrication» des données était systématique. Comment a-t-il osé frauder, alors que ses collaborateurs étaient nombreux, qu'il était sous les feux des médias, et que la concurrence dans ce domaine potentiellement lucratif est particulièrement féroce ? Hwang a pris le risque, parce qu'il avait une chance de s'en sortir. La méthodologie du clonage thérapeutique est connue. Sont connus aussi les contrôles à effectuer pour le prouver. Hwang pouvait donc parier que lorsqu'un concurrent publierait le premier clonage thérapeutique véritable, il utiliserait exactement les techniques proposées dans ses articles. Aux yeux du monde, son travail pionnier serait confirmé et la voie du Nobel ouverte.

Deux soupçons, diffusés par des collaborateurs de Hwang, ont fait tomber la star. Le premier portait sur l'intégrité éthique du professeur dans le recrutement des donneuses d'ovules. Une ancienne doctorante, partie faire des études postdoctorales aux Etats-Unis a, par courriel, avoué avoir été incitée par son patron à donner des ovules (elle en avait gaspillé en renversant un pétri et devait compenser). Le second soupçon, mis en circulation via un blog par des doctorants, concerne la duplication de photos identiques de cellules dans divers articles, avec des légendes différentes.

C'est donc Internet et le réseau mondial des postdoctorants qui ont mis en route le dépistage de la fraude. La fraude de Hwang nous renvoie à une autre fraude célèbre, celle du clonage de souris par le professeur Karl Illmensee, alors à l'Université de Genève, dénoncé lui aussi par un doctorant.

Malgré le retentissement de telles fraudes, il faut néanmoins se poser la question des vraies menaces sur l'intégrité du système scientifique. Il serait prématuré d'attribuer l'essence du mal à la compétitivité. Elle pousse à la fraude certes, mais elle permet aussi de la dépister. La concurrence nuit surtout parce que les scientifiques sont de moins en moins enclins à, ou sont même, par des accords de propriété intellectuelle, empêchés d'échanger le matériel (anticorps, cellules, etc.) produits dans leurs laboratoires. Cette pratique, jadis généralisée, permettait de vérifier la qualité de ce qui était produit.

L'existence de ces fraudeurs flamboyants ne doit pas cacher trois menaces plus importantes. D'abord la fraude par omission, à savoir l'interruption et l'enfouissement systématique d'essais cliniques lorsque les résultats sont contraires à l'espérance du sponsor. Ensuite, la recherche à titre d'intérêt national (c'est un peu le cas ici) dont Trofim Denissovitch Lyssenko au service de l'Union soviétique fut l'exemple historique. Aujourd'hui, des centres nationaux comme le Center for Disease Control à Atlanta peuvent succomber à des exigences de sécurité nationale. Autre menace, la recherche bâclée par les entreprises lorsqu'il y a pression pour la mise sur le marché, à l'exemple de Monsanto et du coton transgénique. *ge*

*Le clonage thérapeutique, c'est la création de cellules souches à partir d'un ovule vidé de son ADN, remplacé par l'ADN d'une cellule adulte d'un patient.

Edito

Lex de canibus

Lorsqu'il s'agit de légiférer, la Suisse aime à prendre son temps. Cette lenteur, il est vrai parfois exagérée, suscite les critiques des tenants d'une gestion efficace de l'action publique. Au point que certains n'hésitent plus à mettre en cause les droits populaires, coupables de freiner, voire d'empêcher les adaptations que requiert l'évolution rapide de l'environnement social et économique.

C'est oublier que l'action collective n'obéit pas aux lois qui régissent les entreprises. En démocratie, les décisions tirent leur légitimité de majorités parlementaires et populaires. Et parce que les intérêts en jeu le plus souvent divergent, il est nécessaire de trouver des solutions de compromis. D'où la pratique d'associer ces intérêts à la préparation des projets législatifs, de soumettre ces derniers à une large consultation. Le soutien majoritaire est à ce prix. Mais cette condition formelle garantit également que les normes adoptées seront mieux respectées. Acceptation et conformité aux règles constituent en quelque sorte les dividendes du temps préalablement investi.

La procédure suscitée par le drame d'Oberglatt s'écarte de cette démarche. Sous la pression médiatique, les autorités bousculent le rythme. Dans la précipitation, des cantons édictent des listes de races à bannir, quatre ici, douze là, seize ailleurs, la laisse pour les uns, la muselière pour d'autres, comme si le comportement des chiens variait d'une région à l'autre. D'autres cantons attendent la détermination de Berne. Pas longtemps car Joseph Deiss, d'un naturel plutôt prudent, met sous pression l'Office vétérinaire fédéral qui lui soumet deux semaines plus tard un train de mesures, sur la base d'une norme légale qu'on est allé chercher dans la réglementation des manipulations génétiques. Suit une procédure de consultation de cinq jours seulement.

Cette hâte traduit d'abord le souci de calmer la légitime émotion du public, plutôt que celui d'améliorer efficacement la sécurité des personnes sur la base de connaissances cynologiques solides. Comme si ce soudain activisme devait faire oublier l'indifférence des autorités à l'égard des graves accidents de ces dernières années - refus de légiférer et application lacunaire des dispositions en vigueur. Entre inaction et précipitation, il y a place pour une intervention réfléchie, qui articule adéquatement mesures et objectifs. *jd*